FICHE RESTAURATION

Privas, le 13 juillet 2023.

Le Proviseur
à l'attention de Mmes et MM. les Parents
des élèves de l'établissement

A rapporter dûment complétée quelque soit le régime choisi -y compris EXTERNE- dans la boîte aux lettres installée dans le hall d'entrée à gauche (et NON au Professeur Principal) pour le Vendredi 16/09/23 dernier délai.

Le lycée propose deux forfaits **au choix** pour la demi-pension : le **forfait 4 jours** ou le **forfait 5 jours** dont le montant est révisable annuellement. Un seul forfait est proposé pour l'internat.

- **4 jours** : lundi + mardi + jeudi + vendredi
- **5 jours** : lundi + mardi + mercredi + jeudi + vendredi

Vous devez choisir entre les forfaits 4 ou 5 jours, sachant que **ce choix est définitif pour l'intégralité d'un trimestre** (septembre/décembre, janvier/mars et avril/juin). **TOUT TRIMESTRE FORFAITAIRE COMMENCÉ EST DÛ DANS SON INTÉGRALITÉ, même si les cours du 3e trimestre se terminent avant la fin de l'année scolaire.** Le découpage se fait sur 3 trimestres pour réduire le coût (*voir modalités de paiement au verso).

Un changement de forfait peut être accordé **à compter du 1er jour du trimestre suivant** sur demande écrite du responsable légal parvenue au service Gestionnaire **avant** le début du trimestre suivant.

Pour le forfait 4 jours, la possibilité de repas exceptionnel le mercredi **au tarif à l'unité** existe (activités diverses, retenue, examen se déroulant en Juin). Dans ce cas, l'élève doit acheter **au préalable** auprès du service Gestion (service restauration) un ticket pour accéder au restaurant scolaire.

L'accès au restaurant est interdit aux élèves n'ayant pas acquitté le forfait ou le ticket.

Un paiement échelonné est possible sur accord de Monsieur l'Agent Comptable. Prière de contacter au début de chaque trimestre, sans attendre l'avis aux familles, Mme GAILLARD au service Gestion pour dresser un échéancier.

Toute fraude sera sanctionnée par une exclusion définitive de la demi-pension.

ⓘ Informations complémentaires au verso (Annexe Fiche Restauration)

A COMPLETER et document à fournir pour valider toute inscription en RESTAURATION (en complément de l'inscription en ligne) : *Information à usage exclusif du service restauration (aucune diffusion)*

1. ***Dans tous les cas :***

- Désignation et adresse de l'employeur de chacun des parents :
  ……
  ……
- N° de téléphone de l'employeur de chacun des parents :
  ……
  ……

2. ***Dans le cas de séparation ou de divorce, joindre obligatoirement :***

- Photocopie du jugement des Affaires Familiales ou de divorce précisant le responsable financier.

J'atteste avoir pris connaissance des modalités en usage au lycée Vincent d'Indy ainsi que de **la tarification trimestrielle forfaitaire**.
Je demande à bénéficier du forfait trimestriel (***case à cocher***) :

❒ forfait **DP 5** jours : lundi + mardi + mercredi + jeudi + vendredi (forfait année **2023 = 577,50€**)

❒ forfait **DP 4** jours : lundi + mardi + jeudi + vendredi. **Aucun mercredi** (même pendant les périodes d'examens) n'est compris dans ce forfait (forfait année **2023 = 462€**)

❒ forfait **Internat** (forfait année **2023 = 1592,50€**). ❒ **EXTERNE**

NOTA : les tarifs sont susceptibles d'évoluer au 1er janvier de chaque année

Fait à ……le …… septembre 2023

Je certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus - **Signature du responsable légal** : ……

NOM Prénom de l'**élève** : ……

Classe : ……

ANNEXE à la Fiche Restauration

Cartes Self

Une carte Self est **attribuée gratuitement** aux élèves demi-pensionnaires et internes **à leur entrée au lycée pour toute la durée de leur scolarité**.

En cas de dégradation ou de perte, le **renouvellement est facturé 4,60€** (tarif révisable chaque année civile). Toute carte retrouvée est ramenée à l'accueil. Il est donc prudent de s'y renseigner avant d'acheter une nouvelle carte.

En cas d'oubli de carte, il est possible d'obtenir un « ticket badge oublié » à la borne Orcadia (hall central côté cours) muni de son login et mot de passe qui pourra être délivré à l'Accueil ou au Service Restauration. Le **nombre de tickets « badge oublié » est limité par trimestre** (à 20 pour un élève DP4 ou DP5 et à 40 pour un interne). Il s'agit donc d'une **solution occasionnelle de dépannage** et non d'une alternative de fonctionnement, car **une fois le quota de tickets atteint, il ne sera plus possible d'obtenir un nouveau ticket avant le trimestre suivant** et ce même en cas de renouvellement de carte.

Tous les élèves et personnels quittant le lycée définitivement (ou devenant externes) sont priés de venir **restituer leur carte self au Service Restauration**. MERCI.

Badges jetables

A titre exceptionnel et sur **justification de motif précis** (tels que examen, changement d'emploi du temps, retenue…) **il est possible d'acheter au Service Restauration un badge jetable au tarif de 3,40€** (tarif révisable chaque année civile) pour prendre son repas au lycée, un jour où l'élève ne mange habituellement pas.

NB : Que ce soit pour le renouvellement d'une carte self ou pour l'achat occasionnel d'un badge jetable, il est donc **recommandé d'avoir toujours un peu de monnaie sur soi, le service de restauration n'étant pas en mesure de faire crédit**.

Info Remise d'ordre pour maladie

A partir de 5 jours consécutifs d'arrêt, une absence pour maladie peut faire l'objet d'une remise d'ordre sur **présentation d'un certificat médical transmis OBLIGATOIREMENT au Service Restauration** ou envoyé par mail.

Modalités de paiement

*** à réception des avis aux familles envoyés par mail au responsable financier déclaré dans la base élèves (à la mi novembre pour le T1, mi février pour le T2 et mi mai pour le T3), le paiement peut se faire par Chèque, Virement** (les coordonnées sont sur les avis aux familles) ou **Espèces.**

Le Lycée Vincent d'Indy ne pratique pas le prélèvement automatique.